PROTOCOLE DE PREVENTION PRIMAIRE DU RISQUE CARDIOVASCULAIRE

1 Constitution de la base de données : concernant les patients ayant signé le médecin traitant, entre 25 et 75 ans (inclus)

- → Travail de fond des médecins traitants ASALEE :
 - Les MG renseignent dans les dossiers les éléments nécessaires (ou précisent leur absence) à la sélection des patients et au calcul du RCVA :
 - * Age (45 ans chez l'homme 55 ans chez la femme)
 - * ATCD familiaux de maladie cardiovasculaire (1^{er} degré; père, frère avant 55ans; mère, sœur avant 65 ans)
 - * Tabagisme actif ou arrêt de moins de 3 ans
 - * HTA certifiée
 - * IMC
 - * Hyperlipidémie (LDL > 1,6)
 - * HVG électrique si elle existe chez les patients hypertendus (Sokolov > 35 mm)
 - Ainsi que les éléments d'exclusion si présents :
 - * Diabète
 - * Insuffisance rénale sévère (clairance de la créatinine < 30 ml/min)
- → Sélection des patients :
 - L'IDSP extrait de la base de données du cabinet les patients ayant 2 FDR dont 1 modifiable et les patients ayant 3 FDR ou plus. Elle confie cette liste au médecin et positionne des alertes dans les dossiers.
 - Les médecins recrutent les patients consultant au fil de l'eau ainsi que ceux consultant rarement et les adressent à L'IDSP.

2 Saisie des données par l'IDSP :

- → L'IDSP renseigne le formulaire « prévention cardiovasculaire » sur le site ASALEE à partir des éléments du dossier médical. Le formulaire fait alors apparaître :
 - Les données manquantes
 - Le RCVA
 - Le LDL-cible
- → L'IDSP complète le dossier du cabinet avec le RCVA et le LDL cible et met des alertes pour le médecin sur les éléments manquants

3 Suivi des patients :

- → Après la consultation de recrutement par le médecin.
- → L'IDSP réalise la première consultation en donnant les conseils hygiéno-diététiques et en expliquant le RCV au patient.
- → L'IDSP planifie les consultations suivantes de suivi et vérifie la rythmicité des examens complémentaires à réaliser.
- → L'IDSP réalise à 12 mois une consultation et renseigne le formulaire bilan à 12 mois de la base ASALEE puis complète le dossier du cabinet avec les données récentes.
- 4 Sortie des patients du protocole si apparition d'un diabète, d'un événement cardiovasculaire (angor, infarctus, AVC, artérite) ou d'une insuffisance rénale sévère.